

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 27 Aoû 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

1

Monsieur Raymond Vandeuren
Secrétaire
Fédération des Etablissements Libres
Subventionnés Indépendants
Drève des Gendarmes, 45
1180 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2363

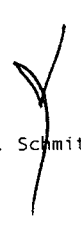
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES AUXILIAIRES POLYVALENT(E)S DES
SERVICES A DOMICILE ET EN COLLECTIVITE -UF- LES DEPENDANCES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 821061U21F1
Domaine : 803 Services aux personnes-SE:services paramédicaux

Monsieur le Secrétaire,

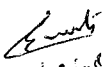
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)


27/08/98

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2)....Y.DECHEVEZ. Date et signature (2) : 24.06.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s des services à domicile et en collectivité
UF - Les dépendances.....

CODE DE L'U.F. (3)	<u>82 10 61 021 F1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<u>803</u>
--------------------	------------------------	----------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Approuvé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	82 1061 021 F1	Code du domaine de formation : (4)	803
------------------------------------	----------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 24 p

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		(2) (5)	(2) (6)	(2)	
Les Dépendances		C.T.	B	20	
2. <u>Part d'autonomie</u>		XXXXXXXX	P	4	
			Total des périodes	24	

12. Réserve au Service d'inspection :

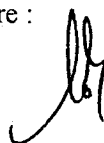
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable
4/08/98 *He/g*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 19 AOUT 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

**Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s
des services à domicile et en collectivité.
UF- Les dépendances.**

Doc. 8bis

Enseignement secondaire supérieur de transition

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 1-

1. Finalités.

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 et 11 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels ;

1.1.c. répondre à des besoins individuels et collectifs de qualification, de recyclage, de reconversion ;

1.1.d. faire acquérir les capacités liées aux niveaux de qualification correspondant à l'exercice d'une profession.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation continuée a pour objet de rendre le personnel de soins à domicile capable d'analyser les différents facteurs générant des modifications tant dans les services que dans la population de bénéficiaires des soins à domicile afin d'adopter des attitudes et des comportements face aux problèmes développés par la consommation de substances psychotropes licites et illicites.

**Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s
des services à domicile et en collectivité.
UF- Les dépendances.**

Doc. 8bis

Enseignement secondaire supérieur de transition

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

Capacités

L'étudiant sera capable de :

- repérer les signes exprimant les besoins du bénéficiaire ;
- décoder le message du bénéficiaire en fonction de ses caractéristiques et de sa situation particulière ;
- détecter les situations qui laissent supposer des prises de psychotropes répétées.

Titres pouvant en tenir lieu

Etre porteur de l'un des titres suivants :

- ✓ Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité ;
- ✓ brevet d'aide familiale ;
- ✓ certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- ✓ tous les titres donnant accès aux fonctions d'aide familiale dans les services agréés par les régions, aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI et aux fonctions de travailleurs sociaux de ces services.

15/06/1998

**Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s
des services à domicile et en collectivité.
UF- Les dépendances.**

Doc. 8bis

Enseignement secondaire supérieur de transition

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 3-

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes
ou le regroupement.**

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de 21 élèves par classe afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

15/06/1998

**Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s
des services à domicile et en collectivité.
UF- Les dépendances.**

Doc. 8bis

Enseignement secondaire supérieur de transition

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 4-

Programme

L'étudiant sera capable de :

- ✓ connaître les substances psychotropes et leurs modes de consommation ;
- ✓ d'analyser les problèmes posés par rapport à la grille de référence :
Interactions entre produit - personnalité - environnement socio-culturel ;
- ✓ de fixer le type d'intervention possible en rapport à la fonction exercée ;
- ✓ de faire appel à des relais en ce qui concerne le dépassement des limites de l'intervention ;
- ✓ de développer la « pertinence » en s'alimentant de la supervision, des réunions d'équipe ;
- ✓ de prendre conscience de la problématique globale et de ces implications citoyennes ;
- ✓ d'avoir des références éthiques pour baliser l'intervention.

15/06/1998

**Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s
des services à domicile et en collectivité.
UF- Les dépendances.**

Doc. 8bis

Enseignement secondaire supérieur de transition

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 5-

5. Fixation des capacités terminales.

Le seuil de réussite sera atteint, si à l'issue de l'unité de formation, l'étudiant est capable de :

- ✓ préciser en quoi la consommation de psychotropes est nocive pour la personne, pour son environnement .
- ✓ situer la limite de l'intervention réalisable.
- ✓ situer l'intervention dans une dynamique évolutive où la personne reste « actrice » et l'intervenant « accompagnant ».

Le degré de maîtrise sera atteint selon la pertinence et la finesse de ses observations et propositions de travail.

**Formation continuée des auxiliaires polyvalent(e)s
des services à domicile et en collectivité.
UF- Les dépendances.**

Doc. 8bis

Enseignement secondaire supérieur de transition

Dossier pédagogique : unité de formation

-Annexe 6

6. Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert prouvera d'une expérience d'au moins 2 ans dans le cadre d'une activité professionnelle spécialisée en matière de dépendances.